

AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Procédures de mise en concurrence des autorisations d'occupation du domaine public

Depuis le 1er juillet 2017 (*article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques*) la délivrance de certains titres d'occupation du domaine public est soumise à une procédure de **sélection préalable** entre les candidats potentiels lorsque leur octroi a pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique sur le domaine public.

■ Coordonnées du service chargé de vous guider :

Direction du Domaine Public

04 26 78 31 51

Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer
Hotel de ville
Place Estienne d'Orves
83270 Saint-Cyr-sur-Mer

04.94.26 26 22
Nous contacter

<http://www.saintcyrsturmer.fr/l-economie/autorisations-d-occupation-du-domaine-public-1268.html>



RESTEZ CONNECTÉ

